



CHALLENGE NAUTIQUE DE PALAVAS



CNP 01 : 16 septembre 2018

CNP 02 : 30 septembre 2018

CNP 03 : 14 octobre 2018

CNP 04 : 28 octobre 2018

CNP 05 : 11 novembre 2018

CNP 06 : 25 novembre 2018

CNP 07 : 09 décembre 2018

CNP 08 : 13 janvier 2019

CNP 09 : 27 janvier 2019

CNP 10 : 10 février 2019

CNP 11 : 10 mars 2019

CNP 12 : 07 avril 2019

CNP 13 : 12 mai 2019



Avis de Course - Surprises et Habitables

Grade 5B et 5C

Autorité organisatrice : Cercle Nautique de Palavas

La mention "[DP]" dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du Jury, être inférieure à une disqualification.

Deux épreuves distinctes seront organisées : l'une concernant les croiseurs possédant leur carte HN OSIRIS, l'autre pour les monotypes Surprises.

Le Challenge Nautique de Palavas est constitué de plusieurs journées de régates.

Par dérogation, les bateaux des groupes < ou = à 18 seront classés dans la catégorie « course croisière » (Rond Blanc). Ils effectueront des parcours réduits et seront classés avec les croiseurs. Pour tous les parcours, une pondération correspondant au rapport des distances constatées avec les croiseurs sera appliquée au temps réel relevé qui servira de base pour le calcul du temps compensé.

Les bateaux n'ayant pas de certificat HN en règle, hors Surprises, seront classés en bis aux courses auxquelles ils participent. Pour le classement général, ils recevront un nombre de points égal au nombre au nombre de classés pour la course plus 1. Une modification de rating sera prise en compte du moment qu'elle est incrémentée dans FREG.

La dernière régata de la saison sera organisée conjointement pour les 2 épreuves et à l'issue de celle ci sera proclamé le palmarès qui permettra de délivrer 2 titres de champion de Club avec attribution d'un Trophée :

- Champion de Club Croiseurs
- Champion de Club Surprises

1. RÈGLES APPLICABLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la voile 2017-2020,
- 1.2 Le règlement du Handicap National.
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 Le règlement de la classe Surprise
- 1.6 Sécurité et équipement : Tous les bateaux inscrits doivent obligatoirement être armés en catégorie côtière (- de 6 milles nautiques minimum) et posséder une VHF en état de fonctionnement.
- 1.7 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique. Adresse du document sur le site Internet de la FFVoile : http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf

2. PUBLICITÉ

Les épreuves sont classées en catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement World Sailing tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile.

3. ADMISSIBILITÉ - LICENCES

Les épreuves sont ouvertes aux Surprises et à tous les bateaux habitables des séries A, B, C, D (Anciennement D, E, F, G), R1, R2, R3 (Anciennement R3 et R4), L et X selon les nouveaux groupes OSIRIS mis en place par la FFVoile en 2018.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- Ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- Les licences journalières sont admises pour les équipiers présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

4. PROGRAMME

08 h 30 / 09 h 45	Inscriptions des bateaux au Cercle
09 h 45	Briefing
11 h 00	Mise à disposition du Comité de Course, courses à suivre
A partir de 17 h 30 :	Palmarès

5. PARCOURS

Parcours construits ou côtiers.

6. CLASSEMENT

Pour les croiseurs HN OSIRIS, le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les autres parcours, avec application du CVL dans les 2 cas. Pour les Surprises, le classement sera établi en temps réel.

Chaque régata donnera lieu à un classement général avec un nombre minimum d'une course pour valider la régata. Pour chaque course, le classement sera fait selon le Système à minima (1. 2. 3. 4.).

Pour chaque course, le 1^{er} recevra 1 point, le 2^{ème} 2 points, etc.

Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1, les DNC et les non-inscrits recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régata plus 1. Les disqualifications DNE ne peuvent être retirées.

Le classement général final sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui qui a le moins de points. Le nombre de tranches de 5 courses déterminera le nombre de courses les plus mauvaises qui seront retirées. Quand 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. Pour 10 courses validées, les deux plus mauvais scores seront retirés, pour 15 courses validées les trois plus mauvais scores et ainsi de suite.

En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le nombre de participations, et, au besoin, le résultat de la dernière course.

Pour participer au classement général, un bateau devra avoir participé à au moins 4 régates.

7. INSCRIPTIONS

Préinscription dans la semaine précédant la régata au Cercle Nautique par mail et fichier Excel à pré-remplir. La régularisation des inscriptions s'effectue au Cercle Nautique le dimanche de la régata (à partir de 08 h 30) où les instructions de course seront remises.

Les droits d'engagement sont fixés à **30 €** par bateau.

Une remise de 5 € sera accordée aux bateaux qui se pré-inscrivent avant le dimanche matin.

Une participation supplémentaire de 6 € sera demandée aux licenciés à la journée pour frais administratifs.

8. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par le pavillon du Cercle Nautique de Palavas [DP].

9. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation préalable du Comité de Course. [DP]

Les appareils de respiration sous-marine et les housses de protection sous-marines ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité des quillards entre le signal préparatoire et la fin de la régata. [DP]

10. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre, ni recevoir de données vocales ou de données numériques qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

Le canal VHF prévu pour toutes les régates est le canal 77.

11. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les Concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir.

L'Autorité Organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. DROIT A L'IMAGE

Les Concurrents autorisent le Cercle Nautique de Palavas et les Partenaires de la régata à utiliser sans restriction leur image pour tout texte, photographie, vidéo, aussi bien d'eux-mêmes que du bateau qu'ils utilisent. Leur nom ou image pourront être publiés ou diffusés par tout média (Presse, TV, Facebook, Réseaux sociaux, etc.). Le nom, la bibliographie des Equipages pourront être utilisés ou reproduits à cet effet.

13. ZONE DE RASSEMBLEMENT

Devant la jetée Sud du Port de Palavas les Flots.

Possibilité d'accueil gracieux des bateaux au port 3 jours avant la régata et 3 jours après.

Les bateaux venant d'autres ports prendront contact avec la Capitainerie pour rallier leur place (**Canal VHF 9**).
Téléphone direct pour les réservations : **04 67 07 73 50**.

14. INFORMATION

Pour toutes informations complémentaires, contacter le secrétariat du Cercle Nautique au :

Téléphone : 04 67 68 97 38

E-mail : cn.palavas@wanadoo.fr

Site : www.cercle-nautique-palavas.com